

STATEMENT BY CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

MADE 17 JUNE 2004

**AT THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON TRADE AND DEVELOPMENT**

Eleventh Session

**São Paulo, Brazil
13-18 June 2004**

Sao Paulo, le 16 juin 2004

**DECLARATION DE LA DELEGATION CENTRAFRICAINE A
LA ONZIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES NATIONS
UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT**

Presentee par Mr François SABEGALA,
Secrétaire General au Ministere du Commerce, de l'Industrie et
de la Promotion du Secteur Privé.

Messieurs les representants de la CNUCED
et des autres Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs,

Depuis le 13 juin 2004 au Palais des Congres d'Anhembi, Sao Paulo principale ville du Bresil continue d'abriter la onzième session de la Conference des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) XI. Cette importante rencontre qui coïncide avec le 40eme anniversaire de la CNUCED était honoree a l'ouverture par le chef d'Etat Brésilien, son Excellence Monsieur Luiz Inácio Lula da Silva Aux totes de qui, on notait également la presence de son Excellence, Monsieur Kofi Annan, Secrétaire General de l'Organisation des Nations Unies.

La CNUCED XI a également regroupe les Ministers du commerce des pays membres ou leurs representants, les Organisations Internationales, les sociétés civiles ainsi que les autres entités impliqués dans la problematique du commerce et développement.

La République Centrafricaine, pays class parmi les moins avartcés (PAM) et situé au coeur de l'Afrique Centrale qui n'échappe pas a cette problématique est represents a cette instance, par le Secrétaire general e;•1a Directrice du commerce extérieur, tous deux (2) cadres au Ministere du Commerce de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Prive.

Par consequent, mon intervention sur cette problematique du commerce et développement sera axes sur trois (3) points notamment:

- L'Environnement juridique, institutionnel et financier relatif aux activités économiques en Centrafricaine;

- La situation des PME et autres entreprises en Centrafrique;
- Les attentes de la République Centrafricaine en tant que PMA, face à la CNUCED et les autres Organisations impliquées dans cette problématique.

I- ENVIRONNEMENT JURIDIQUE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER RELATIF AUX ACTIVITES ECONOMIQUES EN CENTRAFRIQUE

En République Centrafricaine, l'organisation et le fonctionnement des activités économiques sont régies par des textes nationaux, supra nationaux et internationaux:

- Les textes relatifs à la création des entreprises= le NUMICA (Numéro d'immatriculation Centrafricaine);
- Les textes relatifs à l'exercice des activités L'OHADA (Actes Uniformes de l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique); pour la tenue des comptabilités des entreprises;
- Les conventions et accords , en matière de commerce avec les institutions internationales telles que Accords sur le café avec l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Tous ces textes pris sur le plan national, sous régional et international garantissent les règles du jeu entre les partenaires économiques nationaux et étrangers qui s'implantent ou traitent des relations commerciales avec la Centrafrique.

Mais le système financier bancaire qui devrait soutenir les initiatives de création des entreprises est encore classique, avec un taux d'intérêt de 18%, qui ne permet pas aux PME d'accéder facilement aux crédits, pour réaliser leurs projets d'investissement.

II - SITUATION DES PME ET AUTRES ENTREPRISES EN CENTRAFRIQUE

Les PME Centrafricaines occupent une place prépondérante dans les secteurs économiques du pays. De manière générale, on distingue:

- Les PME qui valorisent les matières premières locales, dans leur processus de production ;
- Les PME qui utilisent les matières premières importées, dans leur processus de production ;
- Les PME commerciales et de prestation de service.

Les autres entreprises sont des agro - industries telles que= huilerie HUSACA; brasserie de fabrication de bières; le complexe sucrier.

Les productions de ces entreprises sont encore très faibles et ne couvrent pas la demande nationale et ne sont ni exportées sur le marché extérieur, ni de la sous région.

En somme, le commerce de la République Centrafricaine, pour ces produits est peu concurrentiel sur le marché de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale) et surtout de l'Europe . Alors comment vendre, si on ne peut produire ?

III- LES ATTENTES DE LA CENTRAFRIQUE COMME PMA FACE A LA CNUCED ET LES AUTRES ORGANISATIONS IMPLIQUEES DANS LA PROBLEMATIQUE

Vu l'importance du thème central de la CNUCED XI de cette année, a savoir "**la contribution du commerce au développement**" et des résultats partiels probants des sous - thèmes déjà débattus en plénière et dans les groupes thématiques de travail, la délégation Centrafricaine manifeste d'ores et déjà son attachement à cette cause.

Il s'agit ici de présenter de manière liminaire, les attentes profondes du pays, en matière d'assistance commerciale multiforme, **a la CNUCED et aux Organisations Internationales** qui oeuvrent de concert, pour lever ce défi économique planétaire.

En effet, le commerce de la République Centrafricaine malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel (nouveau code national des investissements), caractérisé par le libéralisme économique, le respect des textes supra nationaux de la sous -région et internationaux n'arrive toujours pas à satisfaire les exigences de développement du pays. Les ressources générées sont encore faibles et leur répartition moins équitable, pour pallier la pauvreté des populations.

Aussi, les opérateurs économiques du pays dont surtout les PME produisent des biens peu compétitifs sur le marché national. Cette faiblesse des activités économiques est due essentiellement au manque d'information sur les opportunités des instruments internationaux de promotion, l'absence des capitaux nécessaires au financement des projets, les difficultés de transfert des technologies modernes adaptées et le bas niveau de formation de certains dirigeants des entreprises.